DÉLIBÉRATION N°25/30

CCAS de MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE MONTGERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA COMMUNE DE MONTGERON ET SON CCAS – 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Isabelle GARTENLAUB, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :	Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme MOISSON, M. KNAFO, Mme DALAIGRE, Mme BILLEBAULT, Mme NADJI, Mme BISTROT, Mme DELMAS, Mme HERBINET, M. WEIBEL, M. VASSE, M. LAACHI, M. HUSSON
Absents ayant donné procuration :	Mme Sylvie CARILLON, Présidente ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON
Excusés :	
Absents :	M. MASROUKI
Secrétaire de séance :	Mme ALLARD

REÇU EN PREFECTURE
le 07/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20260107-DEL25_30-DE

DÉLIBÉRATION N°25/30

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA COMMUNE DE MONTGERON ET SON CCAS – 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article L.132-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,

Vu le décret 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 de la commune de Montgeron, proposant un plan d'actions pour les années 2024-2026,

Vu la présentation du rapport susmentionné auprès des membres du Comité social territorial en date du 10 novembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

Considérant que le présent rapport annexé dresse un bilan des actions de 2025 et des politiques mises en œuvre par la Ville et son CCAS en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et annonce les directives pour les années à venir,

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

INDIQUE Prendre acte de la présentation du rapport de 2025, sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de la Ville de Montgeron et son CCAS, tel qu'annexé et ce préalablement aux débats sur le projet du budget.

PRÉCISE Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

REÇU EN PREFECTURE
le 07/01/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-269100814-20260107-DEL25_30-DE